

Publication des comptes semestriels 2023

Cannes, le 29 décembre 2023 à 18h00

Tonner Drones (FR001400H2X4 - ALTD) « La Société » publie ses comptes semestriels au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Ces résultats reflètent la situation fragile de la société qui a changé de gouvernance suite à l'AG du 5 juin 2023¹.

Dès son arrivée au board, la nouvelle direction a mis immédiatement en place une restructuration de la société et de ses filiales afin de pallier l'absence d'un business model clair et d'un CBR (cash burning rate) très élevé voire démesuré. Des mesures importantes ont été mises en place dès le second semestre de manière à rendre la société viable. A l'exception d'une personne, l'ensemble du personnel a été licencié. La direction a également procédé au déménagement des locaux trop grands et trop chers et a renégocié les contrats de dilutions précédemment engagés et déjà réalisés par l'ancien management. Un focus militaire et sécurité a été clairement annoncé le 20 juillet 2023 pour repositionner la société sur le marché de la défense. Le CBR initialement de 200 000 euros est maintenant de 50 000 euros par mois.

La société détient également des participations minoritaires dans quatre entreprises de drones prometteuses, qui seront gérées activement afin de créer de la valeur pour les actionnaires de Tonner Drones en 2024, soit par le biais de joint-ventures ou d'augmentations de capital, soit de partenariats avec d'autres actionnaires minoritaires ou de sorties.

CA au 30 juin 2023 (en euros)	Résultat d'exploitation au 30 juin 2023 (en euros)	Résultat net au 30 juin 2023 (en euros)
88 216	(2 751 918)	(8 829 451)

Toutes les radiations inscrites au bilan sont des événements sans effet sur la trésorerie.

La restructuration de Tonner Drones devrait être achevée d'ici le 31 décembre 2023. Le nouveau Conseil d'administration, composé de Jean-François OTT en tant que président, de Brad TAYLOR et de Diede van den OUDEN, a décidé de rationaliser et de simplifier la structure de la société, et de dissoudre les cinq filiales suivantes, sans liquidation, par le biais d'une transmission universelle de patrimoine :

- 1) UDT UNITED DRONE TECHNOLOGIES SAS (894 015 940 RCS LYON)
- 2) DELTA DRONE EXPERTS SAS (843 003 484 RCS LYON)
- 3) TECHNI DRONE SAS (791 372 600 RCS LYON)
- 4) MTSI SAS (435 029 780 RCS LYON)
- 5) TONNER DRONES SAS (922 212 469 RCS CANNES)

Ainsi, la direction se tourne vers des marchés d'avenir, notamment sur le marché de la défense et de la sécurité intérieure. Un premier partenariat avec un fabricant ukrainien de drone militaire Techaviacom avait été annoncé dans un communiqué en date du 27 septembre 2023². Cinq camions contenant du matériel ont été livrés en Ukraine au deuxième semestre dans le but de produire nos

¹ https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/06/DeltaDrone_CP_closing_07.06.2023_VD.pdf

² https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/09/2023-09-27_Delta-Drone-signe-un-accord-de-vente-et-dachat-avec-Techaviacom_Vdef.pdf

drones et les tester sur place. De nos jours, les drones militaires sont utilisés par dizaines de milliers chaque mois et ce sur tous les théâtres d'opérations militaires. Les brevets détenus par Tonner Drones, ainsi que plusieurs brevets en instance, sont extrêmement précieux. En particulier, les brevets allemand et britannique d'élimination du recul de Tonner Drones, développés à l'origine pour les forces spéciales britanniques, qui offrent un large éventail d'applications pour les drones dans les secteurs civil et militaire afin de réduire les risques pour les opérateurs et les troupes de première ligne. Tonner Drones a déjà entamé plusieurs discussions pour exploiter ces brevets dans le cadre de partenariats technologiques avec des fabricants d'armes légères et de drones militaires.

Les résultats publiés aujourd'hui portent sur le premier semestre 2023. Toutefois, la société souhaite également préciser qu'au cours du second semestre 2023, elle a dû engager des frais juridiques importants pour mettre en œuvre la restructuration. En raison de ces frais juridiques supplémentaires, les actionnaires doivent s'attendre à une perte pour le second semestre 2023.

En tant qu'actionnaires importants de la société, la direction poursuit son engagement à éliminer les instruments de financement à prix variable en remplissant ses obligations envers YA II PN, Ltd ("Yorkville"), comme annoncé dans son communiqué de presse du 27 juin 2023³. Comme prévu, un paiement supplémentaire de 80 000 € sera effectué à Yorkville avant la fin de l'année, portant le total du passif à 140 000 €. La société étudie plusieurs options pour financer ce solde ainsi que son fonds de roulement.

A propos de Tonner Drones : Tonner Drones (anciennement Delta Drone) développe des drones et des technologies associées pour les secteurs de la défense et de la sécurité intérieure. Tonner Drones détient des participations de qualité dans quelques-uns des champions français du Drone civil et militaire. La stratégie de Tonner Drones est de mettre en valeur ses participations dans d'autres sociétés par une gestion active que ce soit par un fond de private equity ou la cession sous forme de royalties de brevets détenus à des fabricants reconnus. Tonner Drones ne souhaite pas détenir d'usine mais conserve le R&D de ses produits et systèmes en France.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur www.tonnerdrones.com

[Si vous voulez en savoir plus, ou si un partenariat vous intéresse : contact@tonnerdrones.com](mailto:contact@tonnerdrones.com)



Contacts

Actifin

Jean-Yves BARBARA

Communication financière

jybarbara@actifin.fr

+33 (0)1 56 88 11 13

Actifin

Amélie Orio

Relations Presse

amelie.orio@seitosei-actifin.com

+33 (0)1 56 88 11 16

³ https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2023/09/DeltaDrone_CP_DeltaDrone_Yorkville_27.06.2023_VD.pdf